

## LE TRAITEMENT DES CHARGES EN COMPTABILITE DE GESTION

- **Objectif(s) :**
  - **Classification des charges : Charges incorporables,**
    - **Charges non incorporables,**
    - **Charges supplétives,**
    - **Charges retraitées.**
  
- **Pré requis :**
  - **Classification des charges par nature.**
  
- **Modalités :**
  - **Détermination et classification des charges incorporées aux calculs de coûts,**
  - **Synthèse,**
  - **Applications.**

### TABLE DES MATIERES

<b>Chapitre 1. La DETERMINATION des CHARGES INCORPOREES aux COÛTS.....</b>	<b>2</b>
1.1. Les charges incorporables. ....	2
1.2. Les charges non incorporables.....	2
1.3. Les retraitements des charges incorporables.....	2
1.4. Les charges supplétives.....	2
1.5. Schéma récapitulatif des charges incorporées.....	3
1.6. Méthode de détermination des charges incorporées.....	3
<b>Chapitre 2. La CLASSIFICATION des CHARGES INCORPOREES aux COÛTS.....</b>	<b>3</b>
2.1. Les charges directes. ....	4
2.2. Les charges indirectes. ....	4
2.3. Les principes de répartition. ....	4
2.4. Les différents centres d'analyse. ....	4
2.5. Le tableau de répartition des charges indirectes.....	5
2.5.1. Les différentes étapes des calculs.....	5
2.5.2. Modèle de tableau de répartition.....	5
<b>Chapitre 3. SYNTHESE.....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre 4. APPLICATION 01.....</b>	<b>7</b>
4.1. Enoncé et travail à faire.....	7
4.2. Correction.....	7
<b>Chapitre 5. APPLICATION 02.....</b>	<b>8</b>
5.1. Enoncé et travail à faire.....	8
5.2. Documents.....	8
5.2.1. Document 1.....	8
5.2.2. Document 2.....	8
5.3. Annexe.....	9
5.4. Correction.....	9

## Chapitre 1. La DETERMINATION des CHARGES INCORPOREES aux COÛTS.

### 1.1. Les charges incorporables.

Les *charges incorporables* sont communiquées par la comptabilité générale ou financière.

Elles correspondent aux :

- *charges par nature*,
- *charges d'exploitation (achats de biens et services, ...)*,
- *et charges financières (intérêts, ...)*,

enregistrées dans les comptes de la classe 6, à l'exception des charges exceptionnelles.

### 1.2. Les charges non incorporables.

Les charges *non incorporables* dans les calculs de coûts sont :

- les dotations aux amortissements des frais d'établissement,
- certaines dotations aux amortissements des immobilisations,
- les charges exceptionnelles,
- la participation des salariés aux résultats,
- l'impôt sur les bénéfices des sociétés,
- certaines dotations aux dépréciations.

### 1.3. Les retraitements des charges incorporables.

Pour certaines charges, des retraitements (modifications de montants, à la hausse ou à la baisse) peuvent être effectués pour des raisons économiques, juridiques ou fiscales.

Cela peut conduire à l'utilisation de charges de substitution différentes des charges réelles d'où l'expression « *différences d'incorporation* ».

En ce qui concerne la périodicité des calculs, il est nécessaire d'adapter les montants à la durée des périodes.

Par exemple, certaines charges annuelles ont été constatées en comptabilité financière alors qu'en comptabilité de gestion les calculs de coûts se font par semaine, mois, trimestre, ...

### 1.4. Les charges supplétives.

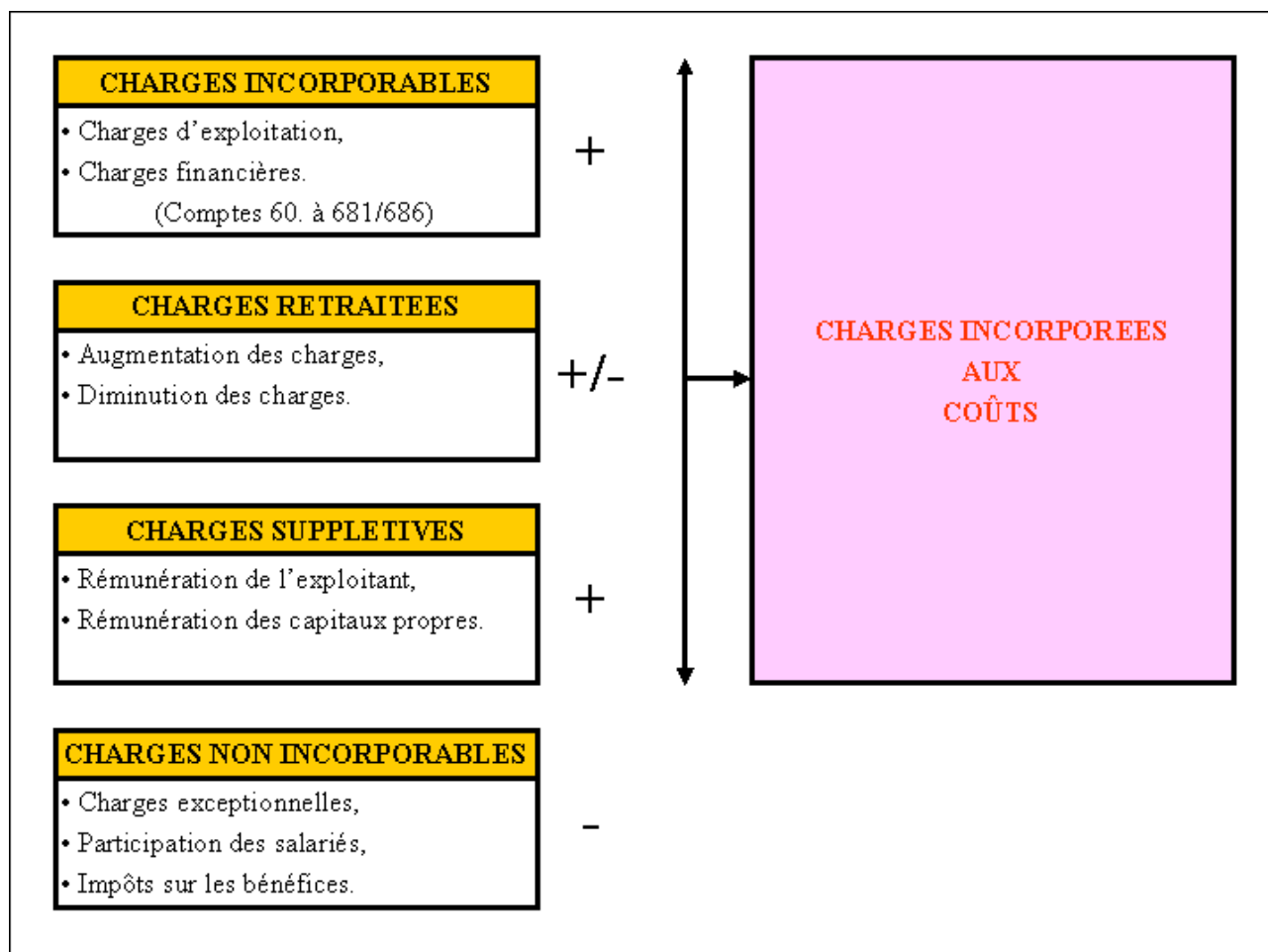
Ce sont des *charges théoriques ou fictives* dont il faut tenir compte pour améliorer la précision des coûts.

Elles doivent être incorporées dans les calculs de coûts. Il s'agit de :

- la *rémunération théorique de l'entrepreneur individuel* c'est à dire le montant de salaire qu'il percevrait s'il était salarié.
- la *rémunération des capitaux propres investis* c'est à dire la rentabilité des fonds propres utilisés dans l'entreprise qui serait obtenu s'ils étaient placés.

$$\text{Rémunération} = \text{Capitaux propres} \times \text{Taux d'intérêt} \times \text{Prorata éventuel}$$

## 1.5. Schéma récapitulatif des charges incorporées.



## 1.6. Méthode de détermination des charges incorporées.

1°) Supprimer les charges non incorporables.

2°) Recenser les charges incorporables.

3°) Eventuellement :

- évaluer les charges de substitution,
- calculer les différences d'incorporation pour certaines charges,
- corriger, modifier éventuellement les charges incorporables.

4°) Puis :

- ajouter les charges supplétives,
- évaluer le montant des charges incorporées.

## Chapitre 2. La CLASSIFICATION des CHARGES INCORPOREES aux COÛTS.

Il convient de distinguer deux catégories essentielles de charges incorporées :

- les charges directes,
- les charges indirectes.

## 2.1. Les charges directes.

Elles correspondent à des éléments entrant dans la composition d'un produit ou nécessaires à l'approvisionnement à la fabrication ou à la distribution d'un produit.

Il s'agit le plus souvent :

- des *matières premières* utilisées pour la fabrication (métaux, bois, ...),
- des fournitures utilisées (visserie, emballages, ...),
- des *charges de personnel* : salaires et charges sociales des personnes participant directement à la fabrication (ouvrier, technicien, ...).

Elles sont propres à un seul produit et sont **affectées directement aux coûts**.

## 2.2. Les charges indirectes.

Elles concernent plusieurs produits et donc plusieurs coûts.

Leur montant est fourni par la comptabilité générale : consommation d'électricité, charges du personnel administratif, assurances, impôts, les dotations aux amortissements, ...

Elles doivent être réparties, selon certains critères, entre des « *centres d'analyse* ».

*Après répartition* dans les différents centres d'analyse, elles seront *imputées aux coûts* des produits.

## 2.3. Les principes de répartition.

Les « *centres d'analyse* » peuvent être :

- **des centres de travail ou d'activité** : ateliers, services, unités de production, ...
- **des fonctions de l'entreprise** : approvisionnement, entretien, administration, distribution, fabrication, montage, conditionnement, ...

*L'activité de ces « centres d'analyse »* est exprimée en unités physiques (kg, heure de travail, mètre, unité de produit, ...) : **UNITE D'ŒUVRE (UO)**.

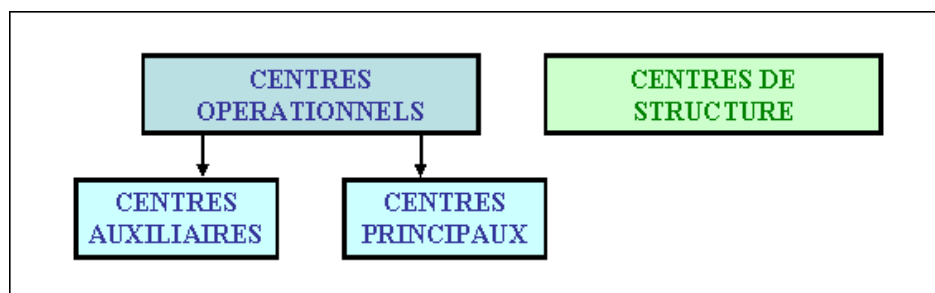
Exemples : un service a fonctionné pendant 150 Heures, l'atelier de montage a assemblé 150 produits, ...

Après totalisation des charges indirectes par « centre d'analyse » et en divisant par le **NOMBRE D'UNITES D'ŒUVRE (NUO)**, il sera possible d'évaluer le **COÛT DE L'UNITE D'ŒUVRE (CUO)**.

$$\text{Coût de l'UO} = \text{Total du « centre d'analyse »} / \text{Nombre d'UO}$$

## 2.4. Les différents centres d'analyse.

Selon la nature de l'activité des centres, il est possible d'en distinguer plusieurs catégories :



## 2.5. Le tableau de répartition des charges indirectes.

### 2.5.1. Les différentes étapes des calculs.

Ces calculs sont présentés en tableaux dits « **tableau de répartition des charges indirectes** ».

#### 1<sup>ère</sup> étape : la répartition primaire :

Les montants des charges par nature incorporées dans les coûts sont répartis à l'aide de % ou **CLES DE REPARTITION** dans les différents « centres d'analyse ».

#### 2<sup>ème</sup> étape : la répartition secondaire :

Les totaux obtenus pour les différents « *centres auxiliaires* » sont répartis à leur tour dans les « *centres principaux* » à l'aide de taux, en fonction des prestations fournies.

#### 3<sup>ème</sup> étape : le calcul des Coûts d'Unité d'Œuvre ou Taux de frais :

Coût de l'UO = Montant des charges indirectes après répartition secondaire / Nombre d'UO

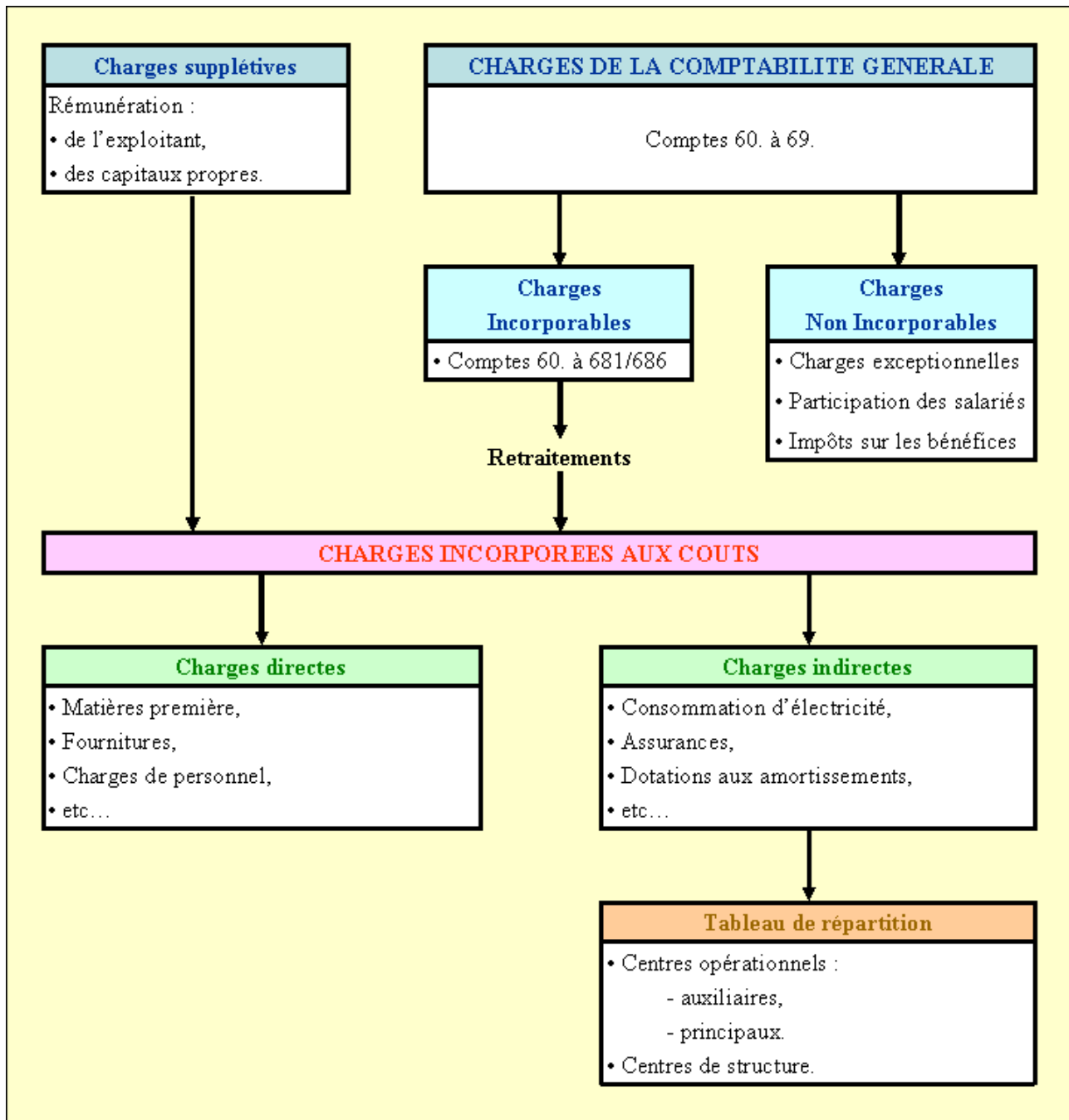
#### 4<sup>ème</sup> étape : l'imputation des charges indirectes dans les calculs de coûts

En fonction des consommations (quantité) d'UO par produit ou pour un ensemble de produits, les Coûts d'UO sont imputés dans les différents calculs de coûts (d'approvisionnement, de fabrication, de distribution).

### 2.5.2. Modèle de tableau de répartition.

REPARTITION PRIMAIRE								
Charges	Montants	Centres auxiliaires		Centres principaux				Centre de structure
		A1	A2	P1	P2	P3	P4	
...								
...								
...								
...								
...								
...								
...								
...								
...								
...								
...								
<b>Totaux après Répartition Primaire</b>								
REPARTITION SECONDAIRE								
A1								
A2								
<b>Totaux après Répartition Secondaire</b>								
<b>Unité d'œuvre ou assiette de frais</b>								
<b>Coût de l'u.o. ou taux de frais</b>								

**LE TRAITEMENT DES CHARGES EN COMPTABILITE DE GESTION**



## Chapitre 4. APPLICATION 01.

### 4.1. Énoncé et travail à faire.

Le comptable de l'entreprise **LETACLA** vous communique les informations suivantes extraites du compte de résultat clos au **30 juin N** :

- Charges d'exploitation : **362 000 €**;
- Charges financières : **20 000 €**;
- Charges exceptionnelles : **10 000 €**;
- Participation des salariés : **5 000 €**;
- Impôts sur les bénéfices : **11 000 €**

Informations complémentaires :

- Parmi les dotations aux amortissements, **5 000 €** concernent des actif fictifs ;
- Parmi les dotations aux dépréciations, **3 500 €** ne concernent pas l'exploitation normale de l'entreprise ;
- Les charges supplétives concernent :
  - la rémunération fictive de l'exploitant : **3 000 €** par mois ;
  - La rémunération (au taux de **7 %**) des capitaux propres qui s'élèvent à **750 000 €**

### TRAVAIL A FAIRE :

**Calculer le montant des charges incorporables aux coûts pour le mois de juin.**

### 4.2. Correction.

#### **MONTANT DES CHARGES INCORPORABLES**

•Charges d'exploitation :		362 000
•Charges financières :	+	20 000
•Charges non incorporables :		
- Dotations aux amortissements :	-	5 000
- Dotations aux dépréciations :	-	3 500
•Charges supplétives :		
- Rémunération des capitaux propres :		
=> 750 000 € x 7 %	+	52 500
- Rémunération de l'exploitant :		
=> 3 000 € x 12 mois	+	36 000
<b>Total pour l'année au 30 juin N</b>	<b>=</b>	<b>462 000</b>
<b>Soit pour le mois de juin N =&gt; 462 500 / 12 mois</b>		<b>38 500</b>

## Chapitre 5. APPLICATION 02.

### 5.1. Enoncé et travail à faire.

Le comptable de l'entreprise FEIST vous communique les documents suivants relatifs aux charges indirectes qu'il a relevées en comptabilité financière :

- Document 1 : Tableau récapitulatif des charges indirectes.
- Document 2 : Clés de répartition des charges indirectes.

### TRAVAIL A FAIRE :

En utilisant l'annexe ci-dessous, effectuer la répartition primaire des charges indirectes constatées.

### 5.2. Documents.

#### 5.2.1. Document 1.

#### Tableau récapitulatif des charges indirectes

Charges indirectes	Montants
•Fournitures :	31 600 €
•Services extérieurs :	33 610 €
•Autres services extérieurs :	16 390 €
•Impôts, taxes et versements assimilés :	8 840 €
•Charges de personnel :	145 330 €
•Dotations aux amortissements :	114 430 €
•Dotations aux dépréciations :	1 670 €

#### 5.2.2. Document 2.

#### Clés de répartition des charges indirectes

Charges indirectes	Centres auxiliaires		Centres principaux		
	Prestations connexes	Gestion des matériels	Approvisionnement	Production	Distribution
Fournitures	10 %	10 %	30 %	40 %	10 %
Services extérieurs	40 %			30 %	30 %
Autres services extérieurs		50 %	20 %	20 %	10 %
Impôts, taxes et versements assimilés	20 %				80 %
Charges de personnel	10 %	20 %	10 %	50 %	10 %
Dotations aux amortissements	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %
Dotations aux dépréciations			40 %		60 %



### 5.3. Annexe.

#### TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES INDIRECTES

Charges indirectes	Montant	Centres auxiliaires		Centres principaux		
		Prestations connexes	Gestion des matériels	Approvisionnement	Production	Distribution
<b>TOTAL PRIMAIRE</b>						

### 5.4. Correction.

#### TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES INDIRECTES

Charges indirectes	Montant	Centres auxiliaires		Centres principaux		
		Prestations connexes	Gestion des matériels	Approvisionnement	Production	Distribution
Fournitures	31 600	3 160	3 160	9 480	12 640	3 160
Services extérieurs	33 610	13 444			10 083	10 083
Autres services extérieurs	16 390		8 195	3 278	3 278	1 639
Impôts et taxes	8 840	1 768				7 072
Charges de personnel	145 330	14 533	29 066	14 533	72 665	14 533
Amortissements	114 430	22 886	22 886	22 886	22 886	22 886
Dépréciations	1 670			668		1 002
<b>TOTAL PRIMAIRE</b>	<b>351 870</b>	<b>55 791</b>	<b>63 307</b>	<b>50 845</b>	<b>121 552</b>	<b>60 375</b>